

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire.

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
Un AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	Un AN..... 5 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

18 Octobre — Tentative d'empoisonnement de M. Weiss, ancien officier à Aïn-Fezza, (Algérie) par sa femme. La perpétration et la découverte de ce crime sont entourées de circonstances ultra-romanesques.

17 Octobre — Verdict d'acquiescement rendu en faveur du lieutenant d'infanterie de marine Wernert, par le conseil de guerre de Toulon. Néanmoins le préfet maritime punit disciplinairement cet officier disparu de son corps pendant 2 mois. L'officier Wernert allègue comme cause de sa fuite le trouble mental ou l'avaient plongé deux duels suivis de la mort de ses adversaires, sans vouloir révéler ni leurs noms, ni la cause de ces tragiques rencontres.

— Drame sanglant à Collioure (Pyénées-Orientales). Un boulanger ayant surpris sa femme avec un de ses garçons en flagrant délit d'adultère, les tue l'un et l'autre à l'aide d'un revolver.

— Tentative d'assassinat au bois de Boulogne, sur le petit Bayonna, âgé

de 5 ans. Les causes de ce crime sont inconnues ainsi que l'auteur.

— Le hameau de Surat, en Auvergne, est complètement détruit par un incendie.

18 Octobre — La Ville de Mâcon célèbre par des solennités, qui durent du 18 au 21, le centenaire de la naissance de Lamartine. Elles sont présidées par M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique; tandis que son collègue, M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, préside à l'inauguration du monument de Camille Desmoulin, à Guise.

— Le Pape Léon XIII répond au discours de M. Crispi par une encyclique revendiquant énergiquement les droits du pouvoir temporel.

10 Octobre — Deux députés républicains sont élus : M. Vian à Rambouillet et M. Rabaud-Lacroze à Confolens;

— Les élections partielles communales de Belgique ne modifient pas sensiblement la situation respective des partis.

— Arrestation à Belfort du casernier Dietrich et de sa sœur, complices présumés de l'espion Bonnet.

20 Octobre — Réouverture des Chambres

Une sommation de poursuites adressée au gouvernement par le groupe boulangiste et motivée sur les révélations de M. le député Mermeix, auteur des *Coulisses du Boulangisme*, deux provocations en duel ont lieu. Une seule est suivie d'une rencontre (inoffensive) entre MM. les députés Reinach et Déroulède. M. Constans, ministre de l'intérieur, a formellement déclaré, d'ailleurs, que le gouvernement ne convoquerait pas une seconde fois la Haute-Cour de justice. Le gouvernement, par l'organe de M. de Freycinet, président du conseil, combat l'urgence demandée par M. Hubbard pour la proposition d'élection du Sénat par le suffrage universel et obtient gain de cause. Il présente un projet de loi tendant à aggraver la répression des faits d'espionnage.

— Inauguration à Navarin, du monument érigé à la mémoire des marins français qui succombèrent dans la glorieuse victoire navale de 1827, à laquelle la Grèce dut son affranchissement.

21 Octobre — En Allemagne, le congrès socialiste de Halle fournit la preuve de la force de cohésion du socialisme d'Outre-Rhin. Elle donne à cette manifestation la portée d'un grave événement politique.

— Assassinat de M. Lépine, notaire à Chantelle (Allier) beau-frère de M. le Préfet de l'Aisne.

22 Octobre — Dans une violente tempête sur la côte d'Italie, le torpilleur italien 103 se perd totalement avec 2 officiers et 16 hommes, plusieurs navires de la flotte italienne éprouvent de graves avaries.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Lundi dernier, vers onze heures du soir, la ville était mise en émoi par les accents lugubres de la *Générale* et les cris *au feu!* Un incendie venait d'éclater rue des Oulches, dans le grenier de la maison habitée par la famille Charpentier.

Les époux Charpentier étaient endormis depuis longtemps, lorsque tout-à-coup, le mari se réveilla surpris d'entendre au-dessus de sa tête, dans le grenier, un bruit étrange accompagné de chute de tuiles. Au moment où il ouvrait la porte afin de se rendre compte de la cause de ce bruit inaccoutumé, il fut saisi de frayeur en voyant le grenier en feu. Au même moment, des voisins qui avaient aperçu les premières lueurs de l'incendie, jetaient l'alarme et accouraient pour porter les premiers secours.

M. Beuve ancien lieutenant de la compagnie de pompiers; M. Michel, notaire; M. l'abbé Bridou et son vicaire; M. Génot juge de paix, et plusieurs gendarmes précédèrent les pompiers et assurèrent le sauvetage des enfants, des meubles et du linge.

Un instant après, les deux pompes étaient mises en batteries sous le commandement des lieutenants Berger et Jeannesson et attaquaient vigoureusement l'incendie. La chaîne destinée à alimenter les deux pompes, était formée par les nombreux habitants, qui s'étaient empressés d'accourir. MM. Giraudet, Michel et Letertre, Mme V^e Dufour avaient mis leurs réservoirs à la disposition des pompiers et rivalisaient de zèle et d'efforts pour venir en aide aux malheureux sinistrés.

Grâce à l'habileté et au sang-froid des officiers, au courage de leurs hommes et à l'empressement des habitants à seconder les efforts des braves pompiers, tout danger avait disparu vers minuit et demie et une seule pompe pouvait suffire aux exigences du service et à parer à toute éventualité.

L'immeuble qui est assuré a subi un dommage de quelques centaines de francs. Quant à la perte éprouvée par les époux Charpentier, elle n'est couverte par aucune assurance. Heureusement encore, qu'un propriétaire bien-faisant leur a offert gratuitement un asile en attendant qu'ils prennent possession de leur logement.

— Une subvention de 402 francs vient d'être accordée par l'État, à la Société de secours mutuels de Dammartin. Cette somme est affectée à la caisse de retraites de l'association.

— Le gendarme de service dans les rues de Dammartin a recueilli jeudi, au passage, un sieur Pernell, condamné au mois de mai dernier par le tribunal correctionnel de Meaux, pour coups et blessures, à six jours de prison.

Cet individu a mis une certaine complaisance à se faire pincer, car, ignorant peut-être, que le livret n'est plus nécessaire aux ouvriers voyageurs il a exhibé aussitôt, sans difficulté, ce document sur la réquisition du représentant de la force publique.

— Vendredi dernier, 24 octobre, le Conseil municipal s'est réuni à une heure.

Après lecture du procès-verbal et quelques observations faites par un membre de cette assemblée, M. le Maire a exposé un nouveau projet concernant les réparations à faire à l'usi-

ne de Ver. Il résulte de l'examen fait en présence du Conseil municipal, le 8 octobre dernier, par M. M. Nider, mécanicien; Lenfant, architecte, et Rousseau entrepreneur, que le mieux sera de faire quelques réparations au massif de la machine n^o 4 et de remettre cette dernière en état de reprendre son service dans quelques jours. Ce projet qui est de beaucoup plus économique, est accepté avec empressement.

En réponse à une demande adressée par M. le lieutenant des pompiers, le Conseil vote l'installation de quatre nouvelles bouches à incendie. Une demande de tuyaux pour le même service est ajournée à la prochaine séance.

Un membre renouvelle la demande de l'établissement d'un conduit d'égout pour la traversée de la grande rue à la hauteur de la place Sainte-Anne, et d'une autre pour celle de la rue de la Porte-au-Pain à la rue du Sauvage.

La Ville n'ayant pas les moyens de donner l'eau, gratuitement aux habitants, il est décidé qu'à l'avenir, elle la fera payer également à l'administration des Ponts et Chaussées, lors que celle-ci en aura besoin pour le service des Routes Nationales ou Départementales.

La séance est levée à trois heures.

SAINTE-PATHUS

Le mariage de Mademoiselle Louise Labour, avec M. Etienne Harté d'Ophove, lieutenant au 8^e dragons a eu lieu Samedi de la semaine dernière, à la chapelle de l'Assomption, à Paris, au milieu d'une assistance considérable.

On remarquait parmi les nombreux amis des deux honorables familles, présents à cette cérémonie, M. le docteur Dufraigne, Sénateur, Maire de la ville de Meaux; MM. Charles Prévot, Mon-



Société d'histoire et
d'archéologie de Senlis

Notice :

18062

CB :

8606

SHAS



0 000000 086066

taut et Jules Gaillard, députés; M le général de Sesmaisons; MM. Droz, BENOIST, Clémangeon, Dercloy, marquis de Paris, Blavot, Roger, conseillers généraux; M. Léonor Dupille, conseiller d'arrondissement; M. Hëmar, Maire de la ville de Dammartin, MM. Sainte-Beuve, Brunet, Dubourg et plusieurs autres maires du canton; MM. Le Duc Marguerite, Moquet, Barre, Genet Michel, membres de la Délégation Cantonale de Dammartin; le Conseil municipal de Saint-Pathus et tous les Instituteurs du canton, ayant à leur tête M. Renault, Inspecteur des écoles.

La Cour et le Barreau de Paris étaient représentés par un grand nombre de Présidents de vice-Présidents, de Bâtonniers et d'avocats; enfin plusieurs célébrités du monde savant et un très grand nombre de représentants de la société aristocratique dont il serait trop long de citer les noms.

Quand enfin, l'après un défilé d'une heure à la sacristie, les mariés s'avancèrent vers leur voiture, ce fût, même parmi le public banal de la rue, une admiration naïve pour cet élégant, ce bel officier, à la figure mâle et sympathique, dont le casque et le brillant uniforme rehaussaient et faisaient valoir la grande taille, et pour la jeune mariée dont la physionomie spirituelle la grâce, et l'air de bonté justifiaient les exclamations enthousiastes de la foule.

LONGPERRIER

On lit dans le *Publicateur*:

M. Couturier, Michel, propriétaire avait, depuis plusieurs jours, fait un dépôt de pommes à cidre, dans un verger situé à environ 50 mètres de son habitation. Le samedi 18, il s'y ren-

dit, vers six heures du matin, pour vider les sacs; et c'est alors qu'il constata qu'un tiers de ceux-ci avait disparu pendant la nuit précédente. Soit une perte d'une trentaine de francs pour les quatre hectolitres enlevés.

Le verger n'est pas clos; sur le sol couvert de gazon, la rosée ne se dépose plus guère en cette saison; de sorte qu'il n'a pas été possible de savoir de quel côté les voleurs sont entrés dans le verger ni par où ils en sont sortis.

Cette fois c'est bien adieu et non au revoir que le propriétaire peut dire car ses fruits ne reviendront pas.

VILLENEUVE

Un ballon monté par quatre aéronautes a atterri lundi dernier entre Villeneuve et le Mesnil-Amelot. Parti d'Aviens à midi, il planait vers quatre heures au-dessus du village de Villeneuve et atterrissait sans encombre quelques minutes après.

LE MESNIL-AMELOT

M. Dhuicque cultivateur, surpris le 31 août dernier, chassant sans permis dans les pépinières de M. Carnet vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Meaux, à 16 fr. d'amende et à 5 fr. de dommages intérêts au profit de ce dernier.

— M. Félix Piot, propriétaire au même lieu, a été condamné à la même peine, pour un délit du même genre, sur les propriétés de M. Masson.

CLAYE

Le nommé Lefort Honoré manouvrier, âgé de 58 ans, vit séparé de sa femme depuis quelque temps. Le 22 septembre dernier, il lui prût fantaisie d'aller lui rendre une visite, vers dix heures du soir, mais l'entrée lui ayant été impitoyablement refusée, Lefort se-

mit en colère et cassa deux carreaux.

Cette escapade lui valut du tribunal correctionnel 25 francs d'amende.

VER

La femme Rivière Henriette, Vve Margotteau, 58 ans, ménagère à Ver, vient d'être condamnée à 16 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de Senlis, pour outrages à un agent de l'autorité.

— Le sieur Auguste Laforêt, cultivateur à Loisy, commune de Ver, a été condamné par le même tribunal à 25 fr. d'amende, pour délit de chasse.

MOUSY-LE-NEUF

Ces jours derniers, on a volé dans les champs, une bache de semoir et sa corbeille, appartenant à M. Bernier cultivateur. Le semoir qui était trop encombrant à emporter a été respecté par le voleur.

OTUIS

Il y a quelques jours, un individu, qui ne manque assurément pas d'audace, s'est permis de venir en plein jour, voler du linge appartenant au garde-champêtre de la commune. L'auteur de ce vol n'a pas été découvert.

THIEUX

Mercredi dernier, 22 octobre, le nommé Tronchon Théodore âgé de 59 ans, charretier à Compans, conduisait une voiture chargée de pulpe de betteraves, lorsque en tournant le chemin près de la ferme de Mme Gilles, il glissa sous une des roues et eut les reins brisés. La mort a été instantanée. Ce malheureux laisse trois enfants.

NANTEUIL-LE-HAUBOURN

On lit dans le *Journal de Senlis*:

Deux carriers de la commune, les frères Varin, ont été l'objet d'un procès-verbal pour coups et blessures à un jeune employé de commerce, M.

Alphonse Bontemps. L'un de ces deux individus, Edmond Varin, s'est en outre livré, dans la soirée de dimanche, à des insultes grossières sur la personne de M. Lair, propriétaire à Versigny et il a brisé une barrière servant à clôturer sa propriété.

MARCHÉ DU 23 OCTOBRE 1890

Dammartin

Pain	0 fr. 37 le kil
Beurre.	3 fr 60 »
Oufs	15 fr. 00 le 100

Claye

Pain	0 fr. 35 le kil
Beurre.	3 fr 60 »
Oufs	12 fr. 00 le 100

LE TRAMWAY

DE

DAMMARTIN A PARIS

Il existe, comme on sait, un tramway à vapeur faisant le service entre Livry et Paris.

Cette nouvelle ligne a, parait-il, donné des résultats qui engagent la compagnie à augmenter son réseau d'une façon importante et à desservir un grand nombre de localités actuellement dépourvues de moyens de transport.

La semaine dernière, les conseils municipaux du Raincy et de Livry ont été saisis d'une demande présentée au nom d'une *Société française d'études* pour la création d'une ligne de tramway de Dammartin à Paris en suivant les localités ci-après désignées:

Dammartin, Saint-Mard, Juilly, Nantouillet, Saint-Mesmes, Messy, Claye, Villeparisis, Vaujours, Livry, Bondy, Pantin et Paris.

Un autre embranchement partant de Livry, gagnerait Paris en passant par le Raincy, Gagny, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Bry-sur-Marne, Joinville, Saint-Maurice et Charenton.

On se rappelle qu'il y a quelques années, une société d'exploitation de tramways, avait commencé des études pour une ligne destinée à desservir les localités situées sur la route nationale de Dammartin à Paris. Ce projet fut abandonné.

Espérons que cette fois, nous serons plus heureux,

FAITS DIVERS

CONCOURS DE MUSIQUE

La ville de Comblomiers donnera l'année prochaine une série de fêtes musicales. Le conseil municipal vient de voter à cette intention, une subvention de cinq mille francs afin de parer aux dépenses que nécessitent les préparatifs de cette fête artistique dont la date est fixée au 3 mai 1894.

STATISTIQUE

Le relevé du mouvement de la population de la France en 1880 donne les résultats suivants pour Seine-et-Marne:

Marriages : 2,552.

Divorces : 57,

Naissances : 7,722.

Mort-nés : 281.

Décès : 7,350.

Excédent des naissances sur les décès : 372.

OISEAUX ET CAMELOTS

Sur les grands boulevards — et ailleurs, — on voit des camelots qui portent sur une baguette de jolis petits oiseaux qu'ils offrent aux passants.

On croit généralement que ces oi-

seaux sont apprivoisés : ils sont aveugles. On leur a passé devant les yeux un fer chauffé à blanc, et c'est leur cécité qui explique leur douceur.

Cette barbarie vient d'être de nouveau dénoncée à la Société protectrice des animaux.

LE PRIX D'UN BAISER

On écrit de New-York à la *République Française*, le 22 octobre :

Embrasser une femme contre sa volonté est un délit réprimé par la loi, et à en juger par la pénalité prononcée par le tribunal de Pittsburg, le vol d'un baiser est chose fort grave. Le concierge d'un hôtel de cette ville a été condamné à payer mille dollars pour avoir embrassé une jolie femme irlandaise, sans avoir demandé préalablement la permission.

L'Irlandaise se plaignit à son mari, insistant sur cette circonstance très aggravante, suivant-elle, que « la bouche de l'embrasseur sentait l'oignon ».

Une réconciliation, moyennant le paiement d'une somme de mille dollars avait été décidée; mais cet engagement n'ayant pas été tenu, le tribunal a rendu une sentence conforme.

Une autre lady a obtenu une indemnité de deux mille dollars. C'est à ce taux que le juge a estimé le baiser volé. Ce qu'il y a de plus curieux, dans ce dernier cas, c'est que la « victime » est plus que sexagénaire, tandis que le « ravisseur » du baiser compte quelques lustres de moins. Un homme doit avoir soin, à Pittsburg, de se munir d'une autorisation écrite, avant de se permettre la moindre privauté avec les filles d'Ève.

ANTOINE DE CHABANNES

COMTE DE DAMMARTIN

VIII

DISGRACE DE CHABANNES

SON PROCÈS — SA CAPTIVITÉ

« Le persécuteur de Jacques Cœur alla se cacher au fond du Limousin, afin de laisser passer l'orage, dit Henri Martin. Il n'emporta pas dans sa disgrâce, comme le grand homme qui avait été sa victime, le témoignage de sa conscience et l'inviolable foi de ses amis. Tout le conseil s'unit afin de faire de lui le bouc émissaire qui paierait pour tous et de tous ses vassaux, de tous ses gens, un seul homme, un serviteur obscur, lui resta fidèle par compassion et bonté d'âme. »

Quoique bien sévères à l'égard de celui qui avait vaillamment combattu pour la cause Nationale, ces paroles se trouvent confirmées par les événements. On verra que peu de temps après son départ, Chabannes se trouva aux prises avec un de ses anciens vassaux qui lui fit subir les mêmes affronts que l'ancien grand maître avait fait endurer à l'argentier Jacques Cœur.

Antoine de Chabannes avait tout à redouter de la rancune du nouveau roi; les démarches qu'il fit faire auprès de ses anciens amis et courtisans, loin de dissiper ses craintes, ne lui laissèrent, au contraire, aucune illusion sur le sort qui l'attendait. L'un d'eux, l'amiral de Montauban, qui était redevable au comte de Dammartin de plusieurs bienfaits, chassa le messager que celui-ci lui avait envoyé pour le prier d'intercéder en sa faveur auprès du roi, en lui disant « que sy le roy pouvoit tenir le dit conte, il feroit manger le cueur de son ventre à ses chiens. »

Le Duc de Bourbon, Jean de Reilhac, secrétaire du roi et Joachim Rouault seigneur de Gamaches tentèrent cependant, mais sans succès, d'intervenir en faveur de Chabannes. Le duc de Bourgogne, « prince vénérable par son âge et plus respectable encore par sa vertu, qui par son rang, animé des meilleures intentions » à l'égard de l'ancien Grand Maître, se trouvant aux fêtes du sacre, se jeta aux pieds du roi, au milieu de la cérémonie et le pria de pardonner à tous ceux qui l'avaient offensé. Le roi le lui promit, mais il en excepta sept qu'il ne nomma point, mais au nombre desquels Chabannes figurait vraisemblablement au premier rang.

Charles de Melun, gouverneur de Paris et du bois de Vincennes, Grand-Maître d'hôtel de France, seigneur de Normanville gendre du baron de Montmorency, était un des ennemis les plus acharnés du comte de Dammartin. Cet homme, qui au dire de ses contemporains « ne perdoit aucune occasion de ruiner les personnes auprès du Roy, desquelles il pouvoit espérer la confiscation, » obtint la régie des biens d'Antoine de Chabannes, avec promesse de confiscation en cas de condamnation. L'auteur de la chronique manuscrite, dite scandaleuse, avance que Charles de Melun vouloit fiancer sa fille, qui n'avait pas encore deux ans, au fils du comte de Chabannes, mais que le comte et la comtesse ne voulaient pas entendre parler de ce mariage, « qui n'était pas sortable, disaient-ils; ledit de Melun n'étant que leur vassal, à cause de sa terre de Nantouillet, qui relevait du comté de Dammartin. »

Pensée d'un cambrioleur :

« Les filous sont de pauvres petits oiseaux qu'on met en cage pour les empêcher de voler. »

G. BELLENGÉ

MÉDECIN - VÉTÉRINAIRE

Successeur de M. HENRY

DAMMARTIN

A VENDRE

VIEUX JOURNAUX

10 Francs les 100 Kilogs

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines, Bracelets et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles,
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Tappes, Serviettes,
Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement
de magasin.

Le tout à des conditions excep-
tionnelles de **BON MARCHÉ**.

A VENDRE
POIRES à CIDRE

S'adresser chez M. HÉRIVAUX

169, Grande Rue

JACQUES AMÉDÉE LE PAIRE

JEANNE D'ARC

en

SEINE-ET-MARNE

Brochure de 24 pages

Format In 12

Vendue au profit de la souscription
du monument à élever à la mémoire
de Jeanne d'Arc.

Prix : 20 Centimes

E. LEMARIÉ
à DAMMARTIN, (S-&-M).

CARTES DE VISITES

(DITES A LA MINUTE)

Sur carte bristol

Grandeur N° 0 le cent. 1 fr.

" " 1 " " 1 " 25

" " 1 bis " " 1 " 50

" " 2 " " 1 " 75

" " 3 " " 2 " 00

" " 4 " " 2 " 25

Sur carte ivoire

Impression soignée

Grandeur N° 0 le cent. 1 fr. 50

" " 1 " " 1 " 75

" " 1 bis " " 2 " 00

" " 2 " " 2 " 25

" " 3 " " 2 " 50

" " 4 " " 2 " 75

CETTE SORTE EST LIVRÉE EN BOITE

Le deuil augmente de 1 franc par
cent de cartes.

CARTES de VISITES

EN GRAVURE SUR CUIVRE

Sur carte bristol

Grandeurs N° 1 à 4 (sans planche) le
cent. 3 fr. 50

Les mêmes grandeurs avec
(planche gravée) le cent. . . 3 fr.

Sur carte ivoire

Grandeurs N° 1 à 4 (sans plan-
che) le cent. 4 fr.

Les mêmes grandeurs avec
(planche gravée) le cent. . . 3 fr. 50

GRAVURE DE PLANCHES

SUR CUIVRE

— Pour cartes de visites —

Comprenant le nom et l'adresse 2 fr 50
Chaque ligne supplémentaire 0 fr, 50

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ:

Dammartin, Imp. E. Lemarié.